



39ème Congrès de la FIDH
23-27 août 2016
Johannesbourg (Afrique du Sud)

Résolution d'urgence sur la situation au Nicaragua

Le 39e Congrès de la FIDH exprime sa vive préoccupation devant les événements récents informés par sa filiale au Nicaragua, *le Centro Nicaraguense de Derechos Humanos - CENIDH*, et qui portent atteinte à des principes démocratiques et la primauté de l'État de droit.

Le 8 Juin, 2016, trois jours après que le Parti libéral indépendant - PLI, première force d'opposition au gouvernement a ratifié ses candidats à la présidence et vice-président du Nicaragua pour les élections de novembre, la Chambre constitutionnelle de la Cour Suprême de Justice, a déterminé que leur direction n'avait plus la représentation juridique du PLI, deuxième force politique dans le pays et les candidats donc désignés ont été empêchés de participer à la course.

Le PLI comptait 28 députés (16 titulaires et 12 suppléantes) élus il y a plus de 4 ans. Ils ne reconnaissent pas la direction du nouveau représentant légal, M. Pedro Reyes, qui a demandé la destitution des députés au Conseil Suprême Électoral.

Ensuite, le 28 Juillet 2016, à quelques mois de l'expiration de la période pour laquelle ils ont été élus, à la demande du Conseil Suprême Électoral, les directives de l'Assemblée Nationale a procédé à la destitution de 28 députés de l'opposition. Le licenciement a procédé, en contournant la volonté de 30% des électeurs qui ont participé aux élections de 2011.

Dans ces cas, l'action coordonnée des pouvoirs de l'État évidence la preuve de bénéficier le gouvernement au profit du parti au pouvoir éliminer la dissidence à l'Assemblée nationale et ouvrant la voie à un contrôle complet de cette entité par le parti au pouvoir, le Frente Sandinista front de libération nationale - FSLN dans les prochaines élections, le 6 Novembre de cette année.

La candidature annoncée récemment de Daniel Ortega comme président pour un troisième mandat consécutif et son épouse, Rosario Murillo comme candidate à la Vice-présidence, le deux pour le FSLN, créent les conditions d'une succession familiale au pouvoir, en violation des principes démocratiques essentiels.

Le ci-dessus sont des signes clairs que le régime de parti unique cherche à se perpétuer au pouvoir, en compromettant le développement de ce pays d'Amérique centrale, qui reste le deuxième pays le plus pauvre du continent. Ces actes violaient le pluralisme politique, le caractère républicain de la forme d'Etat et de gouvernement et de la démocratie représentative, établie dans la Constitution du Nicaragua et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par ce pays.

Compte tenu de cela, le Congrès de la FIDH 39e déclare:

1. Que les situations décrites constituent des violations graves des droits de l'homme et qu'ils pointent à la consolidation d'un Etat autoritaire.
2. Il est urgent que les différents pouvoirs de l'État de Nicaragua, l'exécutif, législatif et judiciaire, se conforment aux règles prévues dans la Constitution et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et garantissent à veiller son autonomie et l'indépendance de leur fonctionnement.

3. Il faut que la communauté internationale, des Nations Unies et le Système Interaméricaine de Droits Humains de l'Organisation des États américains (OEA) surveillent en permanence la situation des droits humains au Nicaragua. En particulier, nous demandons instamment au Secrétaire général de l'OEA de présenter le rapport sur le Nicaragua dans le respect des dispositions de l'article 20 de la Charte démocratique interaméricaine.

Johannesburg, 27 Août 2016